

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2021

---

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Retiré

## SOUS-AMENDEMENT

N ° AS374

présenté par

Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Biémouret, Mme Santiago, Mme Vainqueur-Christophe,  
M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° AS|263 de Mme Rixain

-----

### ARTICLE 5

Au dixième alinéa, après le mot :

« supérieures »,

insérer les mots :

« et leurs modalités d'admission ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à compléter le dispositif relatif aux indicateurs d'égalité des chances entre les femmes et les hommes en précisant que ceux-ci rendent compte tant des parcours eux-mêmes que des modalités d'accès à ceux-ci, qu'il s'agisse d'un concours ou d'une admission sur dossier. La comparaison entre le ratio femmes/hommes de candidats, d'admis et de diplômés est une donnée essentielle de l'évaluation du parcours en question en cette matière.